

Pourquoi est-ce tabou d'envisager un changement de lieu de vie quand l'âge avance ?

L'étude réalisée en 2017 par les volontaires de SENOAH a révélé que la majorité des aînés n'anticipait pas un changement éventuel de lieu de vie. De plus nous constatons, au quotidien, par le travail social et juridique de notre ASBL, que la majorité des entrées en MR et MRS se passent dans l'urgence et sans préparation voire sans consentement.

Très souvent la décision de changer de lieu (mode) de vie se prend suite à une hospitalisation ou quand le domicile atteint à ce point ses limites que seule la solution envisagée est l'entrée en maison de repos.

Des éléments déclencheurs tels qu'une chute, une diminution des capacités cognitives, le décès d'un conjoint, l'éloignement des enfants, entraînent des décisions prises dans la précipitation. De telles décisions résultent rarement de choix « libres et éclairés ».

Ce constat, nous ne sommes pas les seuls à le soulever. Ainsi, dans une étude réalisée par l'ASBL « Le Bien Vieillir » à la demande du CPAS de Profondeville (<http://www.lebienvieillir.com/wp-content/uploads/2020/01/quepeutfairelecpasdeprofondevillepoursaines.pdf>), il est ainsi relevé que « c'est à nouveau un paradoxe que, bien que le lieu de vie soit si important et constitue parfois une telle source de difficultés, peu de personnes abordent le sujet. » « On attend que le moment vienne !. »

Mais pourquoi ?

A quoi ce manque d'anticipation ou de projection est-il dû ?

- Un des freins réside peut-être dans le fait que beaucoup de personnes ont des **représentations négatives** par rapport à la vieillesse et aux lieux de vie pour aînés. Or avoir 60, 70, 80, ou 90 ans ne signifie pas nécessairement : dépendance, solitude, maladie, ... Et changer de lieu de vie ne veut pas nécessairement dire « aller en maison de repos ». La vieillesse est plurielle et l'offre d'habitat aussi.
- Un autre frein que nous avons relevé est que certains aînés n'aiment pas envisager un changement de lieu de vie car ils pensent que c'est l'«**ultime décision** ». La mort fait peur et on n'a pas envie d'en parler. Cela fait penser au deuil, à la rupture... Mais n'y a-t-il pas des « renoncements nécessaires » ? Nous vous conseillons à ce sujet la lecture des livres –intéressants- suivants : - Les renoncements nécessaires de Judith VIORST / « Tout ce qu'il faut abandonner en route pour devenir adulte » et - « La rupture pour vivre : faire les bons choix pour un nouveau départ » de Simone BARBARAS.
- En outre, **rester vivre chez soi jusqu'à sa mort est une tradition** bien ancrée en Belgique. Imaginer un changement c'est toucher à mon identité et à mon intimité.

Certaines personnes restent dans l'illusion que cela sera possible. Souvent c'est vrai ! Parfois la réalité les rattrape : le domicile atteint ses limites.

- Par ailleurs au niveau des habitats institutionnels (Maison de repos/Maison de repos et de soins/Résidence-services), le **paysage n'apparaît pas très attirant** :
 - ° Les hébergements sont chers et de nombreuses études montrent que la plupart des personnes n'auront pas les moyens financiers suffisants pour en payer le prix d'hébergement ;
 - ° Il n'y a pas assez de places, du moins en Wallonie;
 - ° Les institutions sont de plus en plus médicalisées. Elles sont vues comme des mouloirs;
 - ° Et la reprise des petites maisons de repos par des groupes commerciaux européens (ORPEA, ARMONEA, ...) augmente les prix. On parle de plus en plus de la marchandisation du secteur.

- Nous avons également constaté qu'il y a un **manque criant d'informations** par rapport à la réalité du secteur et aux initiatives alternatives et innovantes.
Et notamment sur les points suivants :
 - ° Le pourcentage des personnes en institution. Le rapport bisannuel des établissements d'hébergement et d'accueil pour aînés de l'AViQ (http://wallcura.be/images/rapport_annuel_AViQ_2017.pdf) mentionne qu'« en Wallonie, globalement, 5,2 % des personnes de 60 ans et plus vivent en maison de repos. ». Ce pourcentage augmente avec l'âge.

 - ° Les associations du secteur : le secteur associatif est très actif dans le secteur de l'aide aux personnes qui avancent en âge : Senoah, Respect Seniors, Infor homes Bruxelles, Aidants proches asbl, La Ligue Alzheimer, Alzheimer Belgique, les coordinations des aides et soins à domicile, Le Bien Vieillir, l'ADMR, Habitat et Participation, ...

 - ° Les mutuelles apportent également, via leurs services sociaux, une écoute et une aide aux personnes âgées ;

 - ° L'implication du secteur public : la plupart des CPAS ont organisé des services à la personne dont les personnes âgées peuvent bénéficier : aides-familiales, repas, transports, ... En outre, l'Agence pour une Vie de Qualité (AViQ) édicte les normes relatives à ce secteur et en contrôle le respect.

 - ° Nouvelles initiatives : Senior Montessori, Tubbemodellen, ...

 - ° Alternatives en matière d'habitat : déménagement dans un appartement, aménagement de son habitat, Habitats modulables, courts séjours, centre d'accueil de jour, 1 toit 2 âges, Abbeyfield, le Nouveau Chapitre, ...

Ainsi pourquoi est-ce tabou d'envisager un changement de lieu de vie quand l'âge avance ?

Nous avons tenté de répondre à cette question avec les différents constats et hypothèses, issus de notre réalité de terrain, que nous avons formulés ci-dessus.

Peut-être souhaitez-vous prolonger la réflexion...

Une opportunité vous est présentée avec l'atelier « Les tabous on en viendra tous à bout », atelier prévu lors du colloque organisé par l'ASBL le Bien vieillir et la coopérative CERA le 10 septembre prochain (colloque initialement prévu le 30 avril 2020). Ce colloque clôture un appel à projets intitulé « Aînés à vous de jouer ».

http://www.lebienvieillir.com/wp-content/uploads/2020/01/programme_colloque_200120.pdf

Cécile le Maire

